



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

### AVIS PUBLIC

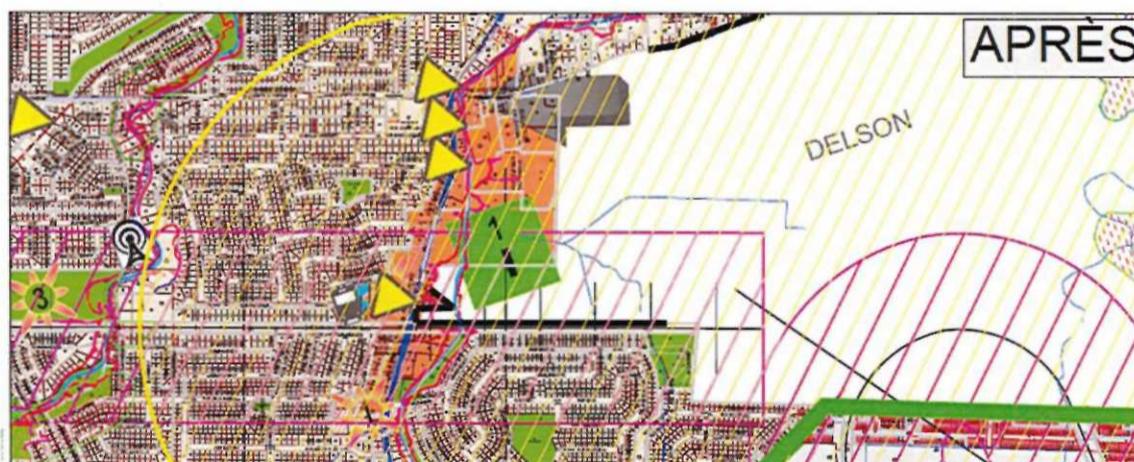
CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1598-19

#### **À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1598-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1527-17 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 15 janvier 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1598-19 modifiant le règlement numéro 1527-17 relatif au plan d'urbanisme afin de modifier le plan « 7 » en y retirant un pictogramme indiquant un lieu de transfert, de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets dangereux.**

#### Résumé :

Ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier le plan 7 « Composantes identitaires et structurantes » du règlement numéro 1527-17 relatif au plan d'urbanisme en y retirant un pictogramme indiquant un lieu de transfert, de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets dangereux au nord du chemin de fer du Canadien pacifique et à l'est de la Rivière Saint-Pierre, le tout tel qu'illustré au croquis suivant :



[Cliquez ici pour voir le plan.](#)

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le mardi, 19 février à 19h30, au pavillon de la biodiversité, 66, rue du Maçon à Saint-Constant.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 30 janvier 2019.



Me Sophie Laflamme, greffière  
Directrice des affaires juridiques